



SOMMAIRE

Page 2

Comptes rendus
Conseils municipaux

Page 4

Travaux entrée sud

Page 5

ENS, Parc du Vercors

Page 6

CCAS, Brûlage végétaux,
recherche ferme

Page 7

Critérium, tour de France,
fan club Cofidis

Page 8

Transhumance, Attrap'coeur,
Bibliothèque

Page 9

Mission locale, chats, Nom de rue

Page 10

Expo sur la route de l'exil

Page 11

Hébergements touristiques

Page 12

Jeu

Page 13

Le coin des professionnels

Page 14

Recette, Solution jeu,
Informations pratiques

Mai
Juin
2021
N°63

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

EDITORIAL

Communiquer où l'art de créer un lien, un échange, partager une information

Des peintures dans les grottes datant de 40 000 ans aux réseaux sociaux sur internet, l'homme a sans cesse souhaité communiquer et les moyens mis en œuvre ont évolué au fil du temps. Les premières écritures d'il y a 6000 ans, en passant par les hiéroglyphes, les signaux de fumée ou l'alphabet vénitien, divers moyens de communication allaient s'enchaîner jusqu'au milieu du XV^{ème} siècle avec l'arrivée de l'imprimerie de Gutenberg, qui marquera un tournant dans l'histoire de la communication. S'en suivra l'affichage public très courant au XIX^{ème} siècle, mais très vite l'affichage ne servira plus qu'à la propagande qui déforme la réalité, il n'est pas sans dire qu'il n'a pas fallu attendre les réseaux sociaux pour que de tels agissements se produisent. Les outils de communications n'étant utiles que s'ils sont utilisés de façon maîtrisée et contrôlée.

Les nouvelles technologies vont donner naissance au morse puis au téléphone vers la fin du XIX^{ème} siècle. Le XX^{ème} siècle verra naître la radio puis la télévision mais durant tous ces siècles la presse écrite réussira toujours à perdurer au travers des journaux, affiches,

magazines et ce malgré l'arrivée d'internet au début des années 2000 puis des réseaux sociaux quelques années plus tard.

Notre commune soucieuse d'échanger et de partager avec ses concitoyens utilise plusieurs moyens de communication afin de permettre à tout un chacun de recevoir les informations propres au village mais également celles de l'intercommunalité.

L'écho des Gorges mis en place en 2001 continue de paraître et ce tous les deux mois grâce à un comité de rédaction motivé et très impliqué qui tente toujours d'être dans l'impartialité. D'autres moyens sont mis en place par la commune depuis quelques années maintenant, le site internet <http://www.cognin-les-gorges.fr/> mais également une page Facebook très utile pour les informations instantanées voire parfois des directs. L'écho des Gorges se veut vivant et évolutif, nous faisons régulièrement appel aux différents acteurs de notre commune tels que les commerçants, artisans, associations mais les idées, témoignages ou tout autre type d'information sont également les bienvenus. N'hésitez pas !

Isabelle Veyret, Conseillère Municipale

Points évoqués lors du Conseil municipal du 22 février 2021

I/ Approbation du compte de gestion 2020-Budget principal commune

Le Conseil municipal, décide d'adopter à l'unanimité des membres présents le compte de gestion 2020.

II/ Approbation du compte administratif 2020-Budget principal commune

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 est de:

En section de **fonctionnement** : **139 586.07 €**

En section **d'investissement** : **- 12 587.00 €**

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres votants, Monsieur le Maire étant sorti, ne participant pas au vote et à la délibération, approuve le compte administratif 2020 du budget principal de la commune de Cognin-les-Gorges.

III/ Fixation des taux d'imposition directe 2021

Le Conseil municipal, reconduit à l'unanimité des membres présents les différents taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières, à compter de 2021 :

Taxe foncière (bâti) : 20,15 % (communale) + 15,90 % (départementale) soit 36,05 %,

Taxe foncière (non bâti) : 53,25 %.

IV/ Subvention de fonctionnement 2021 au CCAS

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide de verser une subvention de fonctionnement pour l'année 2021 d'un montant de 3 000 € au CCAS de Cognin-les-Gorges.

V/ Vote du budget primitif 2021 du budget principal Commune

Total dépenses de fonctionnement : 478 958.07 €

Total recettes de fonctionnement : 478 958.07 €

Total dépenses d'investissement : 1 144 195.15€

Total recettes d'investissement : 1 144 195.15 €

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'adopter le budget primitif 2021 du budget principal communal.

VI/ Demande de subvention (DSIL)

Plan de financement prévisionnel pour la réalisation des cheminements piétons vers le bâtiment école/mairie afin de sécuriser les traversées piétonnes le long de la RD1532 et les rues adjacentes.:

Montant des travaux : 511 918 € HT

DSIL:127 979 €,DETR :102 509 €, Département 127 500 €

Auto financement 153 930 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal décide :

-D'approuver le plan de financement ci-dessus

-De demander une subvention au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) 2021 pour la mise en sécurité des cheminements piétons menant vers le bâtiment Ecole/Mairie le long de la RD 1532 et des rues adjacentes.

VII/ Signature de la convention avec le Département de l'Isère portant soutien aux projets communaux de lecture publique

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident :

-D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette

convention qui permet à la collectivité de solliciter l'aide du Département dans le cadre de projets de lecture publique avec le Département de l'Isère.

VIII/ Programme actions forêt communale 2021 – ONF

Programme d'actions 2021 proposé par l'ONF pour l'entretien de la forêt communale.

Il consiste à matérialiser les limites en reprenant la peinture ancienne des bornes et leurs repères sur la partie Est du canton des Cotes.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident :

De programmer les actions proposées par l'ONF pour l'année 2021 pour un montant de 2 060.00 € HT.

IX/ Actions dans le cadre du plan de gestion de l'ENS des Gorges du Nan / travaux ONF

Action 26 du Plan de Gestion : Entretien des boisements de forêt de protection.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux d'entretien prévus dans le Plan de Gestion 2019-2023 en action 26
- Retient la proposition de l'ONF pour un montant HT de 4 540 €
- Charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action

X/ Action 2 Plan de Gestion 2019-2023 de l'ENS des Gorges du Nan (SL 250) – Réalisation d'un inventaire oiseaux

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser l'inventaire oiseaux prévu dans le Plan de Gestion 2019-2023 en action 2
- Retient la proposition de MONTICOLA pour un montant HT de 4 950 €
- Charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action

XI/ Hetraie cathédrale / Ouverture de 4 fenêtres paysagères.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser ces travaux de mise en valeur du site prévus dans le Plan de Gestion 2019-2023 en action 27
- Retient la proposition de l'ONF pour un montant HT de 4 380,00 € HT
- Charge Monsieur le Maire de présenter un dossier de demande de subvention auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action

Points évoqués lors du Conseil municipal du 16 mars 2021

I/ Délibération actant le principe du transfert de la compétence élaboration des documents d'urbanisme locaux à Saint Marcellin Vercors Isère Communauté au 1^{er} juillet 2021

Le Conseil municipal, par 2 voix contre, 5 abstentions, 6 voix pour :

- Approuve le principe du transfert de la compétence élaboration des documents d'urbanisme locaux à Saint Marcellin Vercors Isère communauté à compter du 1er juillet 2021 ;
- Demande :
- A ce que ce PLUi permette à chacune des

communes de conserver sa capacité à décider de ses choix en matière d'urbanisme, en fonction de leurs enjeux spécifiques;

- Que ce nouveau document d'urbanisme prenne en compte le travail précis et adapté aux spécificités des communes ayant déjà des documents élaborés et récents
- Que soit pris en compte pour le financement de ce PLUi l'effort financier déjà effectué préalablement par chacune des communes ;
- Que le bénéfice de la taxe d'aménagement soit laissé aux communes ;
- Que le financement de ce PLUi soit intégré à la réflexion sur le pacte fiscal et financier

II/ Choix entreprise Eclairage Public

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

- Décide de retenir la proposition de l'entreprise SO-BECA, sise à Tullins (38) pour un montant HT de 26 939.50 € pour la réalisation de la tranche ferme et pour un montant HT de 23 039.90 € pour la réalisation de la tranche optionnelle

III/Choix du coordonnateur sécurité -Travaux traversée de village

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le recrutement de M.Yannick Charrier en tant que coordonnateur sécurité pour les travaux de la traversée de village-Entrée Nord pour un montant de 4 000 € HT.

IV/Travaux traversée de village / Plateau surelevé sur l'entrée sud

Le Conseil municipal approuve la réalisation d'un plateau surélevé sur l'entrée sud du village au croisement de la route de Montchardon et décide d'accepter le devis de l'entreprise COLAS pour un montant de 7 110 € HT hors signalisation verticale et horizontale.

V/ Désignation d'un représentant PCAET

La commune de Cognin-les-Gorges doit nommer un représentant de la commune pour participer aux différentes réunions de cette commission intercommunale.

Mme Marie-Pierre Veyret est nommée représentante titulaire PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) et M. Geofrey Girard est nommé suppléant.

VI/ Déplacement du panneau d'agglomération entrée sud du village

Suite aux travaux de changement de la haie végétalisée par une clôture bois à l'entrée sud du village par le service Aménagement du Département de l'Isère afin d'améliorer la visibilité de la sortie route de Montchardon sur la RD 1532, il a été décidé de fixer la limite de l'agglomération à l'entrée sud de la commune sur la RD 1532 au P.R.16+410 .

Points évoqués lors du Conseil municipal du 06 avril 2021

I/ Demande de subvention au Département-Action 21 Plan de gestion ENS-Analyse de l'eau

Le Conseil municipal décide :

- De réaliser l'action 21 : « Effectuer des analyses physico-chimiques », du Plan de Gestion de l'ENS des Gorges du Nan 2018-2023 pour un montant de 1456,00 € HT

- De déposer une demande de subvention de 93.39 % du montant HT auprès du Département de l'Isère dans le cadre du Plan de Gestion de l'ENS des Gorges du Nan.

II/ Demande de subvention au Département-Action 12

Plan de gestion ENS- Schéma d'interprétation

Le Conseil municipal décide :

- De réaliser l'action 12 du Plan de Gestion de l'ENS des Gorges du Nan 2018-2023
- De déposer une demande de subvention complémentaire auprès du Département de l'Isère pour la réalisation de cette action.

III/Validation seconde phase du schéma d'accueil et d'interprétation des Gorges du Nan

Rapport de la seconde phase de l'élaboration du schéma d'accueil et d'interprétation de l'ENS des Gorges du Nan proposé par Pascal Breitenbach.

Le Conseil municipal valide les points suivants :

- Signalétique par information routière qui devra être travaillée en collaboration avec les services du Département.
- Signalétique d'accueil et d'information (lieux d'implantation des panneaux, contenus, ...) qui devra être en conformité avec la charte graphique des ENS de l'Isère et du Parc du Vercors.
- Elaboration d'un règlement intérieur propre à l'ENS des Gorges du Nan

Sur les points suivants :

- Promenade avec retour par encorbellement
 - Mise en valeur des gisements géologiques,
- le Conseil municipal demande que ces points soient retravaillés avec le service routes du Département de l'Isère.

IV/ Approbation des statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve les statuts de Saint Marcellin Vercors Isère communauté tels que présentés et notamment les compétences statutaires de Saint Marcellin Vercors Isère communauté,
- Approuve la liste des équipements d'intérêt communautaire telle qu'annexée aux présents statuts,

VI/ Réflexion sur le devenir de la Maison Carral

Les membres du Conseil municipal souhaitent relancer une réflexion sur le devenir du bâtiment communal dénommé « Maison Carral ».

En amont de ce travail, il est demandé à chacun des membres de l'assemblée de s'exprimer sur sa perception du bâtiment et de réfléchir à quels besoins de la commune il pourrait être affecté

Le conseil municipal a également sollicité le CAUE de l'Isère pour l'aider par la suite à la mise en forme d'un futur projet.

Retrouvez l'intégralité des comptes rendus des Conseils municipaux sur notre site : www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org, également consultables en Mairie.

Les travaux de l'entrée sud du village
(sous forme interview)

L'Entrée sud de notre agglomération a fortement évolué en ce début d'année 2021. C'est le Département de l'Isère qui a réalisé ces travaux .

Bernard Perazio, Vice-Président du Département de l'Isère en charge des Routes répond à nos questions .

L'Echo des Gorges

-Monsieur Perazio, qu'est ce qui a motivé le Département de l'Isère à conduire ces travaux ?

Bernard Perazio :

- Depuis plusieurs années, le Département de l'Isère conduit de nombreux investissements routiers pour sécuriser l'ex-route nationale 532 qui a été transférée par l'Etat dans le patrimoine routier départemental.

Sur le tracé entre Saint-Quentin-sur-Isère et Saint-Nazaire-en-Royans (Drôme), les points les plus dangereux et qui posaient des problèmes d'accidentologie ont été traités notamment les divers carrefours équipés de feux tricolores à Saint Quentin sur Isère, Saint Gervais, Rovon, Izeron, Saint Romans et Saint Just de Claix.

D'autres carrefours ont été équipés d'un îlot central directionnel en bordure béton comme à Trelins ou à Chagneux.

La traversée de la commune de Cognin-les-Gorges a fait l'objet d'un travail d'études très abouti entre le Département et la commune et aujourd'hui, l'entrée sud côté Valence est terminée avec le déplacement du panneau d'agglomération et l'aménagement du carrefour dit «de Montchardon».

EdG : - Pouvez vous nous présenter la nature de ces travaux ?

BP : - Ces travaux ont permis en déplaçant l'axe de la route de donner plus de visibilité aux usagers du lotissement se présentant à ce carrefour. Cet aménagement a fait l'objet d'une attention toute particulière car certains éléments du village dont le Séchoir à noix sont classés au titre de Monuments historiques, et l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France a été requise pour l'aménagement du mur le long de la route départementale. L'architecte a retenu une clôture verticale en bois des Alpes de très belle facture.

EdG : - Est-ce la fin des interventions du Département de l'Isère sur la commune de Cognin les Gorges ?

BP : D'autres travaux issus d'une large concertation entre le Département et la commune vont commencer très prochainement avec l'installation de feux tricolores asservis à la vitesse des véhicules traversant l'agglomération au niveau du carrefour avec la route de Malleval.

EdG : - Quelle est votre conclusion ?

BP : La mobilisation d'une aide financière conséquente pour la commune et l'étroite collaboration entre nos deux collectivités permettront aux habitants de Cognin-les-Gorges de bénéficier de conditions de circulation beaucoup plus apaisées avec des vitesses de véhicules abaissées, c'est en tout cas le but recherché par les élus et les techniciens qui ont en charge ce dossier .



ACTUALITE ENS

Durant le mois d'avril, plusieurs travaux forestiers ont été entrepris par l'Office National des Forêts en bordure de la D22 ralliant Cognin-les-Gorges à Malleval-en-Vercors. Dans un premier temps, un nettoyage de la hêtraie surplombant la route a été effectué, le but étant de valoriser cette portion, tout en évitant les chutes de bois sur la départementale lors des épisodes neigeux et venteux. Par la suite, quatre ouvertures paysagères ont été créées, ouvrant de magnifiques vues sur le versant opposé, la vallée ainsi que les encoissements du Moulin et des tunnels. Ces travaux s'inscrivent dans une des actions de l'Espace Naturel Sensible des Gorges du Nan. Portés par la commune, ils sont en grande partie financés par le Département de l'Isère. A noter que le bois coupé est à disposition des habitants souhaitant le récupérer. Une demande en mairie sera nécessaire au préalable.



ECO COMPTEUR

Depuis novembre 2020, la commune s'est dotée d'un compteur piéton à l'entrée des Gorges du Nan. La fréquentation croissante est évidente depuis plusieurs années. Avoir des données chiffrées et fiables nous apporteront une aide précieuse dans la gestion de l'ENS, Espace Naturel Sensible.

C'est un outil essentiel pour évaluer avec précision le flux de passage. Fin mars, un premier relevé a été effectué pour le trimestre. N'étant pourtant qu'en période hivernale, nous avons pu enregistrer un afflux important avec 2868 entrées pour 2487 sorties (58 passages moyens journaliers).

La différence entrées/sorties s'expliquant sur le fait que les Gorges sont un départ de boucles de randonnées.

Bon nombre d'interrogations pourront alors en dépendre tels que l'accès, la signalétique, les parkings, les actions à mener. Détenir un Espace Naturel Sensible nous engage à le contrôler davantage.

Les données seront actualisées tous les trimestres.

COMMUNIQUÉ PARC NATUREL DU VERCOR

Les beaux jours reviennent et, avec l'allègement des mesures sanitaires, un redémarrage de la saison touristique est espéré. Certes la beauté des routes du Vercors incite à les parcourir en tous sens à vélo, en voiture et en moto... Mais force est de constater ces dernières années, notamment par les élus des communes du Parc du Vercors, qu'une partie de la population se trouve de plus en plus « à cran » par le passage répété de motos bruyantes qui traversent le Vercors en ses courbes et lacets.

Bien sûr, les vallées encaissées du Vercors ont tendance à faire caisse de résonance, mais il semblerait qu'il y ait une recrudescence de comportements abusifs qui mènent parfois jusqu'à des altercations.

Cette pollution sonore pose problème aux habitants, affecte leur tranquillité et leur santé. Elle perturbe également la quiétude de la faune. Elle est par ailleurs susceptible de nuire à l'expérience que viennent vivre les visiteurs sur cette terre de ressourcements qu'est le Vercors.

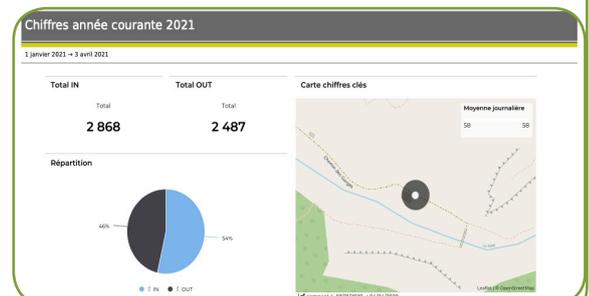
Il ne s'agit pas aujourd'hui de limiter la venue des motards dans le Vercors ou d'en faire des boucs émissaires, mais de rappeler quelques règles de bien vivre ensemble pour éviter que la situation ne dégénère dans l'exaspération et l'incompréhension :

- respecter les limitations de vitesse, bannir les conduites dangereuses, les accélérations brutales et les courses

- traverser les villages et les bourgs à vitesse réduite
- respecter la réglementation sur les niveaux sonores des deux-roues et utiliser des équipements homologués

- ne pas oublier que le bruit n'a en réalité rien de valorisant, mais constitue au contraire une forme d'agression notamment pour ceux dont c'est le cadre de vie au quotidien et que, par une exposition répétée, il peut en résulter des effets notoires sur la santé.

Le Parc naturel régional du Vercors est un espace labellisé par l'État en raison de son patrimoine naturel et paysager exceptionnel. C'est un espace ouvert à tous, mais qui nécessite d'être respecté.



PRESENTATION CCAS

Le CCAS(Centre Communal d'Action Sociale) est un Etablissement Public Communal (EPC). Intégré au sein de la Mairie mais indépendant, il représente une personnalité morale de Droit Public, distincte de celle de la commune.

Il dispose ainsi d'une autonomie administrative et financière. Le financement du CCAS est assuré par une subvention attribuée par la commune.

Il est composé de dix membres. Cinq habitants du village: Louissette Robert, Anne-Marie Février, Nicole De Gaudenzi, Martine Repellin, Mireille Reynaud-Dulaurier et cinq élus: Marie-Pierre Veyret, Sophie Borel, Isabelle Veyret, Valérie Simoens, Bastien Michallet.

Son rôle est d'aider, de façon ponctuelle, les personnes résidentes de la commune qui se retrouvent dans une situation de détresse sociale, familiale ou financière. Cela peut se concrétiser entre autre, dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal, par une aide à la cantine, des enfants contraints de se restaurer dans une commune voisine.

A Cognin-les-Gorges, le CCAS, organise et finance le repas annuel des personnes de plus de 70 ans auxquels peut se joindre tout public avec participation.

Il peut s'agir aussi d'accompagner des démarches administratives complexes et d'aider à l'utilisation de l'outils internet.

Il existe, sur notre territoire, des services spécialisés gérés par la Communauté de Communes où le Département.

Notre secrétaire de Mairie, Yolaine est à votre disposition pour vous orienter vers les services habilités à vous venir en aide.

BRULAGE DES VEGETAUX

Préambule : Le brûlage à l'air libre constitue une pollution importante et par comparaison le brûlage de 50 kg de végétaux développe autant de particules nocives que trois mois de chauffage au fioul d'un pavillon pendant 3 mois ou l'équivalent de la pollution créée par un véhicule diesel récent parcourant 6000 kilomètres.

En Isère le brûlage des végétaux à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel est réglementé par l'arrêté préfectoral nmr 2013-322-0020 du 18 novembre 2013.

Le principe est l'interdiction du brûlage des végétaux quelque soit leur teneur en humidité. Il est donc préconisé le compost, le broyage ou le paillage pour faire disparaître ou transformer les coupes et tontes effectuées. Le transport vers les déchetteries doit être le recours ultime.

Exclusion de cette interdiction : les exploitants agricoles et forestiers, dans le cadre de leurs activités professionnelles, sont autorisés à brûler leurs végétaux. Toutefois ils sont encouragés à réduire au maximum ces pratiques.

RECHERCHE DE FERME

Nous sommes un jeune couple Marion et Christophe, éleveurs de Vaches Highland.

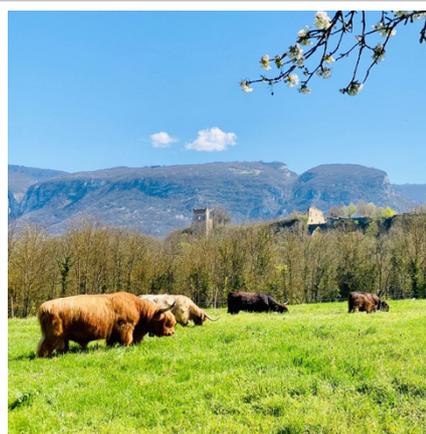
Nous sommes à la recherche d'une ferme à vendre avec du terrain (minimum 20 hectares), afin de nous installer avec nos 21 vaches Highland. Nous louons actuellement des terrains sur la commune de Beauvoir en Royans et habitons à Montélier. Cela devient compliqué pour nous de gérer le troupeau à distance.

Nous contactons les mairies de la Drôme et de l'Isère afin de nous aider dans notre recherche.

Christophe a le statut d'agriculteur et nous sommes déjà en lien avec la SAFER.

Si vous avez connaissance d'une ferme à vendre n'hésitez pas à nous contacter au 0661638517.

Voici le lien de notre site internet : www.domainedelarochesite.com



[Les Highlands de la Roche](http://www.domainedelarochesite.com)

Bonjour, je suis Christophe, éleveur de Highland Cattle. Bienvenue au Domaine de la Roche. Je vous invite à vous promener sur mon site.

www.domainedelarochesite.com

CRITERIUM DU DAUPHINE LIBERE

La 6^e étape reliant Loriol sur Drôme au Sappey en Chartreuse traversera la commune par la RD 1532 le **vendredi 4 juin**.

L'heure de passage prévue de la course est 13 h 40 environ.

En principe la route est fermée une heure avant et n'est réouverte qu'après le passage du dernier véhicule et sur ordre de la Gendarmerie.

Durant la fermeture de la route aucune circulation ou traversée de celle-ci n'est autorisée.

Anticipez vos éventuels déplacements et restez vigilants.



TOUR DE FRANCE 2021

Le Tour de France traversera la commune de Cognin-les-Gorges le **mardi 6 juillet** à l'occasion de la 10^e étape reliant ALBERTVILLE (73) à VALENCE (26).

Cette course empruntera la RD 1532 qui sera fermée à la circulation de 12 h 45 à 16 h 30.

Attention, cet horaire, qui nous a été communiqué par la Gendarmerie, peut subir des changements jusqu'au dernier moment.

Durant ce laps de temps aucune traversée de la RD 1532 ne sera également tolérée.

La route étant alors privatisée par l'organisation, il est possible que des véhicules circulent sur la partie gauche de la chaussée et parfois à vive allure. Nous demandons donc la plus grande prudence aux spectateurs.



Le premier véhicule de la caravane publicitaire est attendu vers 14 h 15.

Les enfants pouvant être attirés par les jets d'objets publicitaires devront être tenus en main par les parents.

Les coureurs, quant à eux, devraient passer aux alentours de 16 h.

Il peut y avoir de grands écarts entre le peloton et les derniers coureurs voire le dernier véhicule qui est un

véhicule de Gendarmerie. Donc attendez l'autorisation pour reprendre la route, la circulation n'est rétablie que sur ordre de la Gendarmerie.

VIGIPIRATE

Dans le cadre de vigipirate et à la demande de l'autorité préfectorale, les molloks à ordures installés vers la bascule et vers le pont du Nan seront interdits d'accès à compter du lundi matin 7h.



FAN CLUB COFIDIS

Présence du Fan Club Cofidis sur la commune du 4 au 6 juillet

Le Fan Club Cofidis est constitué de personnes qui suivent les courses de cyclisme, elles se déplacent en camping-car et affichent des banderoles sur et autour de leur camping-car.

Tous les ans le groupe Cofidis organise une réception sur une étape pour ses fans.

La commune de Cognin-les-gorges a été choisie par les organisateurs pour les accueillir et la municipalité a accepté.

Nous attendons entre 30 et 40 camping-cars sur la commune entre le dimanche 4 juillet à partir de 16 h et le mardi 6 en fin d'après-midi.

Ils stationneront sur une partie de la place de l'Eglise et sur la place de

la Mairie, devant l'école jusqu'au point propre. Le stationnement y sera interdit aux autres usagers.

Des animations pour ces fans seront organisées par le groupe Cofidis le lundi sur le terrain enherbé à côté de l'église.

La municipalité a accédé à leur demande, car ce sera une belle animation sur la traversée du village le jour de la course. Cela permettra, également, à ces camping-caristes de découvrir notre région et ses joyaux.

Cette présence pendant ces quelques jours devrait engendrer, nous l'espérons, une activité supplémentaire pour nos commerces, d'autant que nous avons demandé que l'organisation fasse travailler les commerces de la commune.

Avertissement

Sur la commune de Cognin-les-Gorges, le passage du Tour de France le 6 juillet et la présence, à proximité de l'école, du fan club Cofidis les 5 et 6 juillet, imposeront que des mesures soient prises pour que les enfants puissent accéder à l'école et la quitter.

Les directives seront données aux parents en temps voulu par l'intermédiaire du SSI et des écoles.



TRANSHUMANCE



Quelques nouvelles des 21 agnelles qui pâturent sur la parcelle de Bastien Michallet depuis le 20 avril.

La transhumance a été réalisée en deux étapes par Savino Mazzone le berger.

Le troupeau, parti de Montaud a tout d'abord séjourné trois semaines à la Rivière. Il l'a quitté le 20 avril pour une marche de 3h00 direction Cognin les Gorges. Quelques personnes dont des enfants ont partagé ce déplacement.

Cette démarche s'inscrit dans l'optimisation et la transition écologique. Elle permet aux jeunes brebis de consommer de l'herbe fraîche sans

pesticides, pendant quelques semaines.

L'installation de ces agnelles sous les noyers évite quelques manutentions de broyages et cela permet d'éliminer les lierres qui sont très compliqués à enlever.

Particularité de cette expérience, c'est que le « Patou » a été remplacé par un âne qui lui aussi, participe et sécurise le pâturage.

Dans quelques jours, le troupeau repartira de nouveau à Montaud en transhumance (mi-mai).

Il y a quelques années de cela, dans les années 80, des troupeaux traversaient déjà Cognin-les-Gorges pour monter à Malleval sous le regard des petits et des grands...

Il est demandé aux promeneurs de tenir les chiens en laisse près du troupeau et de ne pas donner à manger aux animaux.



PRESENTATION ASSOCIATION

Attrap'coeur



L'association Attrap'coeur propose, sous forme de groupes de paroles, ateliers, séances individuelles ou de groupe :

- L'animation d'ateliers d'échanges de pratiques parentales, et d'accompagnement éducatif et pédagogique
- L'accompagnement et le soutien aux personnes dans leurs relations personnelles et professionnelles (famille, couple, travail)
- L'animation d'activités diverses : artistiques, culturelles manuelles, sportives, ludiques et pédagogiques

Bureau :

Président de l'association : Véronique ESPINOSA

Secrétaire de l'association : Marie Claude SEGURA

Trésorier de l'association : Olivier CHRETIEN

Prix de la cotisation annuelle: 15€

Adresse de l'association : 209 Rue St Joseph 38470 Cognin-les-Gorges

Contact de l'association : Véronique ESPINOSA

Téléphone de l'association : 04 76 38 14 94

Adresse mail de l'association : attrapcoeur@orange.fr

BIBLIOTHEQUE

ERRATUM

Dans l'écho des gorges n°62 une erreur s'est glissée dans l'article de la bibliothèque p.9

«La bibliothèque de Cognin a été créée il y a 28 ans, en Septembre 1993 par Sébastien Girard, sous le mandat de **Louis Boucher.**» (Et non pas Jacques). Avec toutes nos excuses pour cette erreur.

Nous invitons

toutes les associations du Village

à nous contacter pour faire paraître leurs articles dans les prochaines parutions du journal
isabelle.veyret38@gmail.com ou
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr



A chaque jeune sa solution ! #1jeune1solution #FranceRelance

Le plan « 1 jeune 1 solution », lancé à l'été 2020, vise à offrir une solution à chaque jeune. L'objectif est de ne laisser personne sur le bord de la route. Mon avenir, c'est un métier qui me plaît.

Que propose la Mission Locale pour m'accompagner vers l'emploi ?

- Découvrir des métiers et des secteurs d'activité
- Repérer les offres d'emploi qui m'intéressent
- M'aider à présenter ma candidature, rédiger mon CV et préparer mes entretiens d'embauche
- Rencontrer des professionnels de tous les domaines
- Expliquer ce qu'il faut savoir sur les différents contrats (CDI, CDD, intérim, apprentissage, contrat Initiative Emploi, Parcours Emploi Compétences, Emplois Francs)

Une formation pour y arriver :

En poussant les portes de la Mission Locale, je trouverai :

- Des idées pour mon orientation professionnelle
- Un partenaire pour construire mon projet
- Un conseiller pour m'aider à financer ma formation (Etat, Région, partenaires)

Des solutions pour ma vie quotidienne

La Mission Locale m'accompagne là où j'en ai besoin :

- Logement : conseils et aides pour me loger
- Santé : accompagnement sur divers points relatifs à la Santé comme l'accès aux soins, situation de handicap, sécurité sociale
- Mobilité : aides, renseignements et accompagnements : transports, cours de code, aide au permis, voyage à l'étranger avec Erasmus
- Coup de pouce financier pour accéder à l'autonomie
- Justice : comprendre mes droits et mes devoirs, décryptage et régularisation de ma situation en cas de difficulté avec la justice

M'engager :

Bénévolat, engagement citoyen, service civique

Ma Mission Locale : une seule adresse pour tous mes projets.

N'hésitez plus à prendre rendez-vous au **04 76 38 83 42**. Vous serez reçu(e) par une conseillère avec toutes les précautions sanitaires obligatoires.

Vous pouvez vous préinscrire directement sur le site internet : <http://www.missionlocale.saintmarcellin-vercors-isere.fr/>

Mission Locale « Jeunes » Saint-Marcellin Vercors Isère

Maison de l'Intercommunalité 9 rue du Colombier à Saint-Marcellin

contact@mlj-smvi.fr

CHATS !

Un trop grand nombre de chats circulent dans le coeur du village, la plupart n'ayant pas de propriétaire. Cela pose un problème de surpopulation qui peut vite devenir ingérable. La plupart de ces chats proviennent à l'origine de chats domestiques d'habitants du village qui refusent de les stériliser et qui ne gèrent pas non plus les nombreuses naissances. La commune demande à tous les propriétaires de chats de prendre leurs responsabilités concernant la reproduction de leur animal de compagnie.

La commune a déjà engagé des actions de stérilisation et en programme une prochainement. Les habitants concernés seront avertis .

NOM DE RUE

Suite au projet de nouveaux logements prévus sur le dit « pré Champon », une nouvelle rue va être créée. Nous lançons un appel à la population afin de lui trouver un nom cohérent avec notre commune.

Vous pouvez nous faire parvenir vos propositions par mail : mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr ou via la messagerie facebook de la commune ou par tout autre moyen.

On attend vos propositions!

Nouvelle exposition temporaire 2021 du 19 mai - 31 décembre 2021

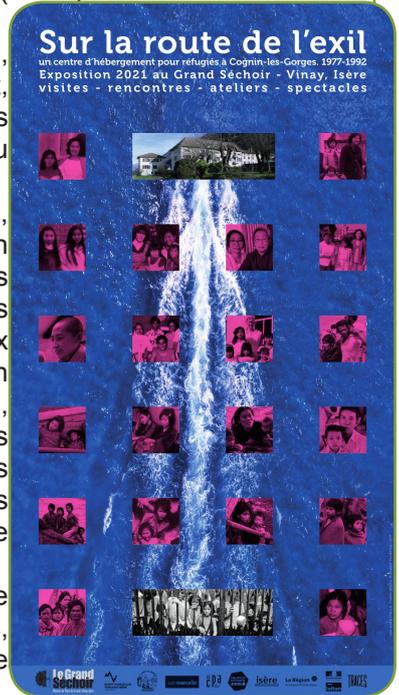
Sur la route de l'exil, Un centre d'hébergement pour réfugiés à Cognin-les-Gorges – 1977-1992

Au Grand Séchoir-Maison du Pays de la noix à Vinay (Isère)

Dans le village de Cognin-les-Gorges, situé au pied du Vercors, entre 1977 et 1992, plus de 2700 rescapés du Sud-Est asiatique ont trouvé refuge, quelques mois durant, après les traumatismes de la dictature, de la guerre, de l'enfermement dans les camps ou de l'errance en mer de Chine... et à leur suite, des Afghans, des Kurdes ou encore des Zaïrois et des Angolais.

Un peu plus de quarante ans après l'ouverture du lieu d'accueil à Cognin-les-Gorges, cette expérience sociale, basée la rencontre entre des personnes en situation migratoire et la population locale s'est avérée encore très présente dans les souvenirs des familles de réfugiés, du personnel de l'établissement, des militants associatifs ainsi que des habitants et élus du village. Cette forme singulière de mobilisation aux côtés des exilés méritait d'être interrogée et donnée en partage dans cette exposition qui invite le visiteur à porter un regard sur cette expérience inédite en milieu rural, en la situant dans un contexte mondial. L'exposition donne à voir l'engagement des pouvoirs publics, très présents, encadrant des associations humanitaires pourvues de moyens conséquents, pour que l'intégration de ces nouveaux arrivants soit la plus rapide et la plus efficace, questionnant de fait le sens de l'hospitalité et le statut même de l'exilé aujourd'hui.

Cette exposition fait suite à la parution de l'ouvrage *Sur la route de l'exil, un centre d'hébergement pour réfugiés à Cognin-les-Gorges*, réalisé par Philippe Hanus, spécialiste de l'histoire et de la mémoire des migrations, accompagné du photographe Benjamin Vanderlick.



Les animations autour de l'exposition :

- **Apéro concert et conférence** vendredi 2 juillet à partir de 16h
 - 16h-18h : visite(s) de l'exposition et séance de dédicace de l'ouvrage *Sur la route de l'exil, un centre d'hébergement pour réfugiés à Cognin-les-Gorges*
 - 18h : rencontre et échanges avec Karen Akoka, maitresse de conférences en science politique à l'Université de Paris-Nanterre, autrice de *L'Asile et l'exil, une histoire de la distinction réfugiés/migrants* (Ed. la Découverte, 2020), en présence de l'Association Tero Loko, lieu d'accueil et d'insertion pour les réfugié.e.s et personnes précaires à Notre Dame de l'Osier.
- 19h30 : apéritif dans le parc du Grand Séchoir
- 20h : **concert « Penchés au bord du monde »** Cie Demi-soupir, chanson française à texte où chaque chanson est un monde en soi.

Gratuit sauf boissons et produits de l'apéritif - Réservation au 04 76 36 36 10

- **BD Concert** « Là où vont nos pères » de Florent Hermet vendredi 10/09 à 20h30 à la Médiathèque intercommunale de Saint-Marcellin.... Le récit poétique d'un exode qui touche à l'universel.

BD sans parole, prix du meilleur album au festival d'Angoulême 2008, *Là où vont nos pères* est un album inclassable, qui parle de l'émigration avec une poésie et une délicatesse incomparables.

Florent Hermet s'inspire de cette histoire universelle et de ces images fortes pour créer, seul avec sa contrebasse une musique intérieure, douce et puissante, entre écriture et improvisation. *Là où vont nos pères* est une expérience scénique peu commune. Subtile, poignante. Sensible.

Tout public à partir de 8 ans - Durée : 45 mn – Gratuit

Jauge limitée, réservation obligatoire auprès du Diapason au 04 76 38 89 84 ou sur www.diapason-saint-marcellin.fr

- **Visites libres ou guidées** : dates à consulter sur www.legrandsechoir.fr
- **Visites pour les groupes scolaires** mardis et mercredis matins avec Xaviera Bogaczyk, ethnologue et guide-conférencière de l'association D'une histoire à l'autre
Réservation au 04.76.36.36.10
- **Animations pour le jeune public**, les mercredis des vacances scolaires
« Promenons-nous dans l'expo... mais pas tout seul ! », des histoires vécues, des histoires rêvées par D'une Histoire à L'autre et Plumes de Brigands.
A partir de 9 ans - Tarif 5 € - Réservation obligatoire au 04.76.36.36.10

En raison de la situation sanitaire liée à la Covid-19, merci de consulter les possibles changements de dates ou modalités d'ouverture sur le site : www.legrandsechoir.fr

HEBERGEMENTS TOURISTIQUES

Notre commune et notre région possèdent des atouts touristiques qui attirent de nombreux vacanciers.
Camping, gîtes, cabane, voici une petite présentation des différents type d'hébergements touristiques présents sur la commune de Cognin-les-Gorges.



Camping «La Chatonnière»

Tentes, caravanes et camping car.
Aire naturelle de camping de 10.000 m².
Salle polyvalente de 50 m². Sanitaires (douches, WC, lavabos).
Hangar couvert et séchoir à noix, accessible au public (100 m²). Tables et bancs. Réfrigérateur commun avec bac congélation mis à disposition en saison estivale
Animaux acceptés sous la surveillance de leur maître



Contact: Eliane BOUCHER-NEST 273 Route de Malleval 38470 Cognin les Gorges
Tél. : 33 (0) 476 38 18 76 E-mail : enest@hotmail.fr Site : <http://www.la-chato.com>



Les cabanes à Marik

Nichées sur les hauteurs de Cognin, en lisière de forêt, les cabanes à Marik vous accueillent d'avril à octobre.
Ecologiques, ces petits chalets en bois peuvent loger 4 personnes de 10 à 14m².

Contact: Tél +33 6 25 58 26 48
contact@lescabanesararik.fr
Site: <https://www.lescabanesararik.fr/>



Gîte 3*: Le Séchoir du Nan

7 à 9 personnes maximum, 75 m²

Gîte dans une ancienne ferme rénovée, avec un séchoir à noix réhabilité en terrasse couverte, à côté du torrent le Nan, au pied du Vercors.

Contact : sechoirdunan@gmail.com ou sur [booking.com](https://www.booking.com)



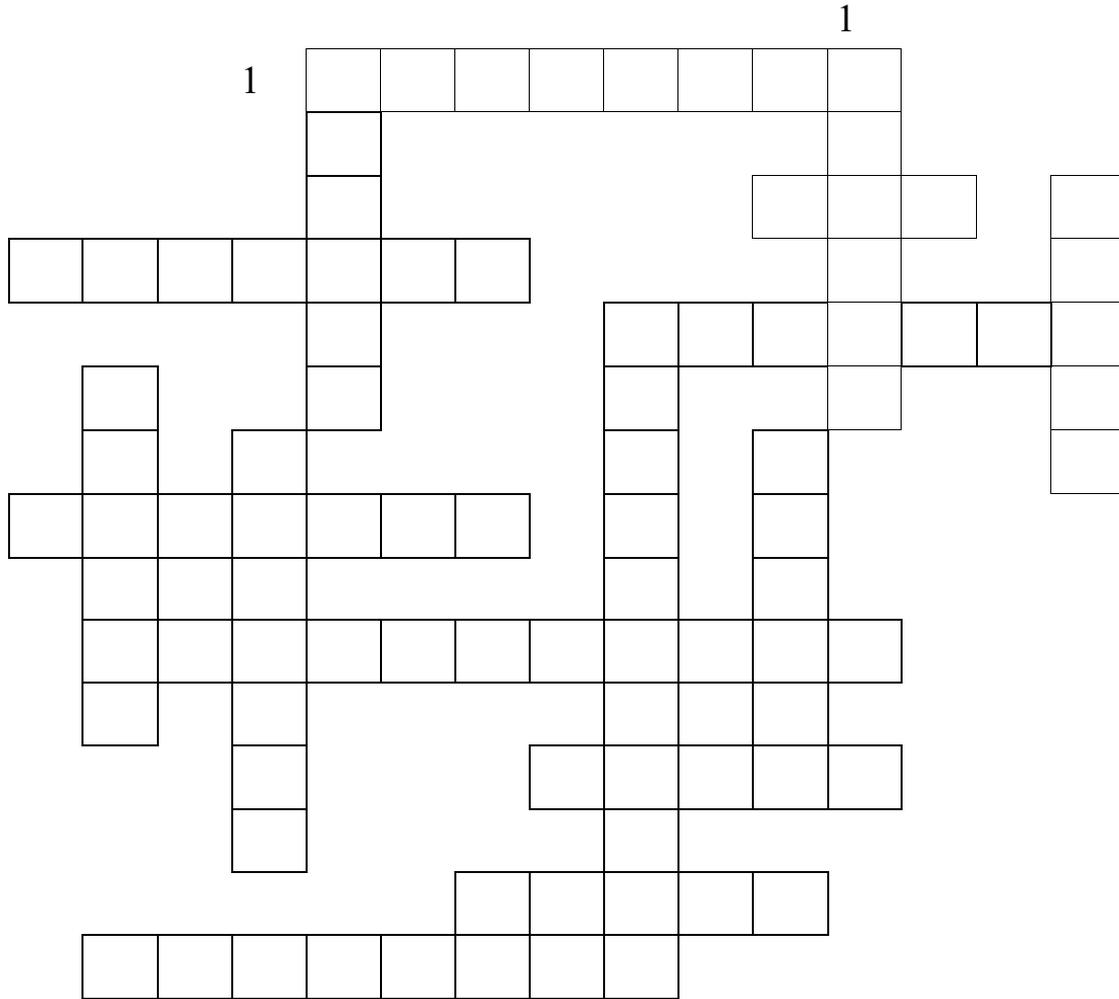
Gîte de la Tour 4*

2 personnes, 80 m²
Gîte de charme type loft dans une ancienne ferme rénovée où se trouve un vieux séchoir à noix du XVIII^e siècle, classé Monument historique

Contact : gitedelatour38@gmail.com ou sur [Airbnb](https://www.airbnb.com)



JEU



	HORIZONTAL		VERTICAL
1	sur la route avant d'arriver	1	temps calme après le repas
	chaussures de toile		fruits de la mer
	édifice construit sur la plage		atoll du pacifique ou petit maillot
	protège des rayons		gourmandises estivales
	on y étend sa serviette		pour ne pas couler
	longue période de repos		on y plante des sardines
	borde la côte ouest		astre
	étendue d'eau fermée		Pays d'
	zone d'eau chlorée		démonstratif

Solution dans le prochain numéro

Cet espace est réservé aux professionnels de notre commune, si vous souhaitez y être mentionné il vous suffit de nous transmettre vos coordonnées

isabelle.veyret38@gmail.com ou mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

ASSISTANTE MATERNELLE



ARGOUD MARIE-CLAUDE

15 lot la tour
38470 Cognin-les-Gorges,

Assistante Maternelle Agréée
0476386136 ou 0610173103

ARTISANS

MR Conception (Matthieu Revol)

Artisans, décoration d'intérieur et extérieur en tous genres en bois et résine époxy.

73 route de Montchardon
38470 Cognin les Gorges
0785093380

mr.conception@outlook.fr

Facebook et YouTube video sous le nom MR Conception

MB charpente

0760410739

Charpente et construction de maison ossature bois...

MR Bonnet

0677083673

<http://mb-charpente-38.fr>

ME2S

Installation et Maintenance, électricité, climatisation et ventilation.

92 Impasse des Bâties à
COGNIN-LES-GORGES.

ROUCO MIGUEZ Cédric

07 60 48 88 00



COMMERCANTS

BAR - RESTAURATION RAPIDE - PRESSE - LOTO

**BACHOP'S
BAR**

04-76-38-94-70

Bachops-bar@hotmail.com



17 rue la trainière 38470 Cognin les Gorges

Bachop's Bar



Épicerie de Cognin Les Gorges

— 04.76.64.19.06 —

Fournier Fabien
Portable 06.45.42.30.83
Facebook Épicerie de cognin

TRAITEUR

LAURENT VOIRON TRAITEUR

PLUS QU'UN MÉTIER, UNE PASSION

117 rue de chaponnière
38470 COGNIN LES GORGES
Tél: 06 19 54 48 65
04 76 36 19 78

Mail: voiron.traiteur@hotmail.fr



TOUT REPAS
NOTRE SPÉCIALITÉ: LES BUFFETS À THÈME
VOTRE MARIAGE SUR MESURE

PRODUITS REGIONAUX



38470 Cognin-les-Gorges
☎ 06 70 27 80 21
e-mail: ent.rodet@gmail.com



VENTE DIRECTE

Noix et huile de noix

Viande de Bœuf et de veau

Produits régionaux

RECETTE

Cookies au bleu et aux noix

40min. Facile. Bon marché. 572 kcal/ personnes

Délicieux cookies salés pour un apéro réussi !

Pour 4 personnes

Ingrédients

- 50 g de gruyère râpé
- 40 g de noix
- 75 g de bleu du Vercors
- 2 œufs
- 125 g de beurre
- 150 g de farine

•Préchauffer le four à 180°C. Avec le beurre ramolli et la farine, faire une pâte uniforme.

•Ajouter les œufs, le gruyère râpé, les noix coupées en petits morceaux et le bleu également coupé en morceaux.

•Faire des galettes et les disposer sur une feuille de papier sulfurisé.

•Cuire 10-15 minutes. 180°C (jusqu'à ce qu'ils soient dorés).

Bon appétit!

SOLUTION JEU JOURNAL N°62



Le prochain bulletin municipal, l'écho des Gorges , paraîtra **en JUILLET 2021**.
Professionnels, associations et annonceurs doivent faire parvenir leurs articles avant le **3 JUILLET 2021**

INFOS PRATIQUES

Horaires ouverture Mairie au public

Mardi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Mercredi de 8h00 à 12h00

Vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 19h00

04 76 38 31 31

Horaires Bureau de poste

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h45 à 11h et 14h à 15h30

Samedi : 9h à 11h (Fermé le mercredi)

Tel : 04 76 38 31 00

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Mardi et Vendredi 16h à 19h

Contact location Salle des fêtes

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

Horaires d'ouverture déchetterie de Vinay

Du lundi au vendredi de 13h30 à 18h

le samedi de 9h à 18h

L'écho des Gorges
Bulletin d'informations municipales
Mairie de Cognin-les-Gorges
Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32
mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle VEYRET,

Julien DOLIN,

Nathalie VEHIER

Maryse DOLIN

Service Communication

Yolaine WINGERTER

Comité de Rédaction

Sophie BOREL,

Julien DOLIN

Geoffrey GIRARD

Valérie SIMOENS

Bernard TARRADE

Nathalie VEHIER

Isabelle VEYRET

Marie-Pierre VEYRET

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin-les-Gorges

Ne pas jeter sur la voie publique

Tirage à 310 exemplaires.